

Introduction

But du document

Éducation et Formation Manitoba a élaboré ce *Guide pour l'administration et la mise en œuvre de l'éducation artistique de la 9^e à la 12^e année* pour appuyer les enseignants et les administrateurs dans la planification, l'administration et la mise en œuvre des cours et des programmes en éducation artistique de la 9^e à la 12^e année au Manitoba.

Ce guide inclut l'information au sujet :

- des cadres de la 9^e à la 12^e année en arts dramatiques, en arts visuels, en danse et en musique ainsi que le contexte de l'éducation artistique au Manitoba;
- des crédits disponibles pour les cours facultatifs en éducation artistique et de l'identification cours crédités selon le [Guide des matières enseignées : Systèmes informatisés de transmission des dossiers des élèves et des dossiers du personnel professionnel](#) (Éducation et Formation Manitoba);
- des facteurs à considérer dans la planification pour la réussite de l'éducation artistique incluant les ressources humaines, les partenariats artistiques et culturels, les ressources physiques et les espaces, la planification horaire et les besoins budgétaires;
- des facteurs à considérer pour la mise en œuvre des cadres en éducation artistique ainsi que des ressources pour conceptualiser l'apprentissage et les cours et évaluer la progression des apprentissages en éducation artistique;
- de l'importance de l'inclusion et l'équité en éducation artistique;
- de l'importance de respecter la législation au sujet du droit d'auteur et des lignes directrices sur l'utilisation équitable en éducation artistique.

Mise en contexte

En 2015 le Ministère a publié les quatre cadres des apprentissages de la 9^e à la 12^e année en éducation artistique. Ces publications faisaient partie de son engagement pour réformer l'éducation artistique de la maternelle à la 12^e année au Manitoba :

- *Arts dramatiques, 9^e à la 12^e année : cadre manitobain des apprentissages, programmes [français](#) et [d'immersion française](#)*
- *Arts visuels, 9^e à la 12^e année : cadre manitobain des apprentissages, programmes [français](#) et [d'immersion française](#)*
- *Danse, 9^e à la 12^e année : cadre manitobain des apprentissages, programmes [français](#) et [d'immersion française](#)*
- *Musique, 9^e à la 12^e année : cadre manitobain des apprentissages, programmes [français](#) et [d'immersion française](#)*

Les cadres des apprentissages de la 9^e à la 12^e année en éducation artistique s'harmonisent avec la philosophie et les caractéristiques des cadres de la maternelle à la 8^e année des mêmes disciplines artistiques publiés en 2011.

- *Arts dramatiques, maternelle à la 8^e année : cadre manitobain des résultats d'apprentissage, [français langue première](#) et [français langue seconde - immersion](#)*
- *Arts visuels, maternelle à la 8^e année : cadre manitobain des résultats d'apprentissage, [français langue première](#) et [français langue seconde - immersion](#)*
- *Danse, maternelle à la 8^e année : cadre manitobain des résultats d'apprentissage, [français langue première](#) et [français langue seconde - immersion](#)*
- *Musique, maternelle à la 8^e année : cadre manitobain des résultats d'apprentissage, [français langue première](#) et [français langue seconde - immersion](#)*

Les quatre volets essentiels et interreliés, les apprentissages récurrents et la philosophie socioculturelle centrée sur l'apprenant sont les traits communs des cadres de la maternelle à la 8^e année et de ceux de la 9^e à la 12^e année. Ces cadres ont aussi été élaborés pour appuyer les apprentissages de ces disciplines artistiques et les nouvelles connaissances au sujet de l'apprentissage et des pratiques pédagogiques les plus récentes.

La mise en œuvre volontaire et la mise à l'essai des cadres de la 9^e à la 12^e année en éducation artistique pour les programmes anglais, français et d'immersion française a eu lieu au cours des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Leur mise en œuvre à l'échelle de la province a débuté en septembre 2015 en utilisant les versions finales des cadres affichés aux sites Internet d'éducation artistique du Ministère du [Programme français](#) et du [Programme d'immersion française](#).

Les recherches, les ressources et les consultations suivantes ont orienté l'élaboration des cadres de la 9^e à la 12^e année en éducation artistique :

- *Arts dramatiques, Arts visuels, Danse, Musique - maternelle à la 8^e année : cadres manitobains des résultats d'apprentissage, [Programme français](#);*
- *Arts dramatiques, Arts visuels, Danse, Musique - maternelle à la 8^e année : cadres manitobains des résultats d'apprentissage, [Programme d'immersion française](#);*
- analyse des programmes d'études existants (manitobains, canadiens et internationaux);
- consultation avec le comité directeur en éducation artistique provincial, les partenaires en éducation artistique, les groupes de la Manitoba Teachers' Society en éducation artistique et les universités manitobaines;
- rétroaction des comités d'élaboration et de mise à l'essai;
- rétroaction des groupes consultatifs et sondages.

Pourquoi l'éducation artistique est-elle importante?

L'éducation artistique développe des compétences essentielles jouant un rôle important dans l'apprentissage de l'élève et le bien-être collectif dans un monde de plus en plus interconnecté. D'après la recherche, un programme d'éducation artistique bien conçu engage l'apprenant, accroît son autoefficacité et contribue à son développement émotionnel, social et académique. L'éducation artistique permet à l'apprenant de percevoir le monde qui l'entoure et de lui donner un sens en lui offrant une gamme de ressources et de moyens uniques pour s'exprimer.

Les raisons au sujet de l'importance de l'apprentissage en éducation artistique sont détaillées dans les avant-propos des cadres en arts dramatiques, en arts visuels, en danse et en musique. Voici des extraits :

L'éducation artistique est importante parce qu'elle...

- 1. a une valeur intrinsèque.**
Ayant exprimé et enrichi la vie des gens depuis le début des temps, les arts sont vitaux et font partie intégrante de toute expérience humaine, de la culture et de l'histoire.
- 2. développe la pensée critique, créative et éthique.**
Les processus créatifs, l'imagination et l'innovation, inhérents à l'éducation artistique, sont importants pour la créativité artistique et la créativité au quotidien.
- 3. accroît les possibilités de construction de sens en littératie.**
De nos jours, la littératie désigne bien plus que la capacité de lire et d'écrire un texte imprimé. Les textes auxquels les apprenants sont exposés combinent souvent ce qui est imprimé, numérique, physique, auditif, gestuel, spatial, visuel, etc.
- 4. contribue à la construction identitaire.**
L'éducation artistique permet à l'apprenant de se définir et de construire son identité personnelle et artistique.
« Pouvoir se définir soi-même au lieu de laisser les autres le faire, c'est un des avantages qu'offrent les arts. » (Conseil des arts du Canada, 2014).
- 5. développe des compétences de communication et de collaboration.**
L'éducation artistique offre des outils et des processus sans pareils pour communiquer et collaborer, peu importent le temps, le lieu, la langue ou la culture.
- 6. développe des compétences interculturelles.**
Par le biais de l'éducation artistique, l'apprenant développe ses compétences interculturelles lorsqu'il valorise et côtoie d'autres cultures, langues et croyances.
- 7. est essentielle au bien-être.**
L'éducation artistique peut améliorer et promouvoir le bien-être social, émotionnel, physique et spirituel ainsi que la résilience. Le bien-être et la résilience sont essentiels dans les relations interpersonnelles positives ainsi que dans l'engagement à l'égard de l'apprentissage.

8. **appuie les pratiques en développement durable.**
L'éducation artistique offre des possibilités aux apprenants de s'engager et de s'impliquer dans le cadre de questions culturelles, sociales, politiques, environnementales et économiques.
9. **est un apprentissage transformateur.**
L'éducation artistique favorise l'apprentissage transformateur et les façons de percevoir le monde.
10. **rend heureux et aide à s'épanouir.**
L'éducation artistique nous apporte la joie, autant à soi qu'à autrui; elle illumine, approfondit et transforme l'apprentissage et la vie.

Qu'est-ce qu'une éducation artistique de qualité?

Une éducation artistique de qualité est définie par des principes et des croyances basés sur la recherche, la théorie et les pratiques actuelles au sujet de l'éducation. Ces principes et ces croyances sont mis en évidence sous les perspectives de l'apprentissage, du programme d'études, de l'environnement et de l'évaluation.

Les avant-propos des cadres en arts dramatiques, en arts visuels, en danse et en musique fournissent plus de détails concernant les perspectives de l'apprentissage, du programme d'études, de l'environnement physique, pédagogique et socioculturel et de l'évaluation influant sur la qualité de l'apprentissage en éducation artistique.

L'apprentissage récursif en éducation artistique

Les apprentissages en éducation artistique sont récursifs, interreliés, et favorisent un apprentissage continu et authentique. Ces apprentissages mettent l'accent sur les processus artistiques, le processus créatif, la réflexion critique, la signification et la raison d'être des arts aux plans individuel et collectif ainsi que sur les connaissances et les compétences dans les différentes disciplines.

Parce que le processus d'apprentissage en éducation artistique est récursif et que les programmes d'éducation artistique sont mis en œuvre de diverses façons, un cadre conceptuel flexible a été élaboré pour décrire la progression des apprentissages de la 9^e à la 12^e année. Ce cadre conceptuel figurant dans l'annexe A de tous les cadres de la 9^e à la 12^e année en éducation artistique est basé sur trois dimensions d'apprentissage complémentaires et interreliées : l'ampleur, l'approfondissement et la transformation. Ces trois dimensions sont décrites plus en détail par trois indices de cheminement illustrant les qualités et les caractéristiques de chacune d'entre elles évoluant au sein des quatre volets essentiels d'apprentissage.



La mise en œuvre de l'éducation artistique au niveau secondaire

L'éducation artistique est considérée importante dans les écoles du Manitoba et est mise en œuvre par diverses approches afin de répondre à plusieurs contextes et à divers apprenants.

Le Manitoba offre des cadres distincts dans les quatre disciplines artistiques suivantes : arts dramatiques, arts visuels, danse et musique. Ces cadres font appel au développement de la pensée critique et créative et s'appuient sur les apprentissages interreliés de quatre volets essentiels à l'apprentissage : Faire, Créer, Établir des liens et Réagir. L'apprentissage en éducation artistique de la 9^e à la 12^e année est récuratif, il sous-tend et prolonge les apprentissages de la maternelle à la 8^e année.

Les crédits en éducation artistique de la 9^e à la 12^e année sont facultatifs et les écoles peuvent choisir le nombre et la combinaison de cours en éducation artistique qui conviennent à leur contexte, à leurs ressources et à leurs besoins locaux. Le nombre de disciplines artistiques et de cours offerts dans une école variera en fonction des ressources disponibles, des horaires, du personnel en place et du modèle de mise en œuvre utilisé à l'école. Les cadres de la 9^e à la 12^e année en éducation artistique offrent la flexibilité pour la mise en œuvre d'une variété de cours, de programmes ou d'approches pédagogiques. Les écoles peuvent offrir les disciplines artistiques individuellement ou en combinaison les unes avec les autres ou avec d'autres matières.